

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-214/SG/AI portant nomination de M. Moussa Aden Hamadou aux fonctions de notable appointé de la tribu Aidamani Abamela Adgueno .

n° 73-214/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
6 février 1973

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro
25 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Moussa Aden Hamadou est nommé notable appointé de la tribu Aïdamani Abamela Adgueno pour compier de la date de la signature de la présente décision.

Art. 2

M. Moussa Aden Hamadou percevra à ce titre une indemnité mensuelle de sept mille huit cents francs Djibouti (7.800 FD).
Imputation budgétaire :

chapitre 14, article 8, paragraphe 1 (P.B. n° 20).